

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2009 à 21 h

Cette séance ordinaire s'est tenue sous la présidence du Maire, Monique VIROULAUD.

Présents : Mmes VIROULAUD ARSIGNY, MOLLINÉ, CHARLESWORTH et DE LA IGLESIA, MM. MINEUR, ROCHE, BARDE, BIOT, TIRARD-BOIS, CHRISTOFLOUR, GIRON, BARTAL.

Absents : M. SANDEAU et Mme DUCHESNE.

Observateur : M. BERTONI

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente réunion et le registre des délibérations est signé.

DÉLIBÉRATION DEMANDE DE RETRAIT DU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU MONTRAVEL ET BAS MONTRAVEL :

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que suite à sa rencontre avec M.VIGOUROUX, Président du Syndicat d'Assainissement du Montravel et Bas Montravel, la participation communale va augmenter et passer de 111,90 € à 1 531,69 € en 2009 compte tenu des changements au sein du Syndicat, notamment l'embauche de personnel.

Le Syndicat n'étant jamais intervenu sur la commune de St Méard, elle propose au Conseil Municipal de se retirer dudit Syndicat.

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le retrait de la commune de Saint Méard de Gurçon du Syndicat d'Assainissement du Montravel et Bas Montravel à compter de cette date.

DÉLIBÉRATION POUR L'APPROBATION DU PROJET DE LA CARTE COMMUNALE RÉVISÉE :

Madame le Maire lit la lettre du Président de la Communauté de Communes du Gursonnais suite au dépôt du dossier de révision de la carte communale de St Méard de Gurçon le 4 février 2009.

Le conseil municipal étudie le rapport de présentation ainsi que les plans. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité ce projet de carte communale révisée.

DÉLIBÉRATION DEMANDE CONTRAT OBJECTIF 2009 REHABILITATION SALLE POLYVALENTE :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la décision d'effectuer des travaux de mise aux normes et réhabilitation de la salle polyvalente.

Elle propose de demander une subvention au Conseil Général dans le cadre du contrat d'objectif de l'année 2009.

Le conseil municipal après étude et en avoir délibéré décide de demander le contrat d'objectif pour :

- Désignation des travaux : mise aux normes et réhabilitation de la salle polyvalente,
- Montant des travaux HT : 250 177 HT
- Taux de subvention par le contrat d'objectif : 40 %
- Programme sur 2 années : 2009 et 2010
- Montant de la subvention demandée : 100 070 €
- Autres subventions demandées : DGE
- Financement : recours à l'emprunt.

M. BARTAL fait une simulation de financement pour une participation communale de 25 % : 7 000 €/an sur 15 ans avec un taux de 6% environ.

COMPTE RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS :

* SDE 24 : lecture de la lettre faisant mention de la 2^{nde} tranche de travaux pour l'enfouissement des réseaux dans le Bourg. Le coût s'élèverait à 130 000 €. M.ROCHE déclare que cela devrait coûter bien moins cher car une bonne partie du réseau électrique a déjà été enterrée, il demande à ce que ce dossier soit réétudié après un repérage sur site des enfouissements à faire. De plus, il demande à ce que la mairie contacte Monsieur CAILLOU (EDF) afin de vérifier la capacité du transformateur électrique du Lotissement Bellevue dans le Bourg, des pertes de tension ont été constatées sur l'ensemble des habitations.

* Conseil Général: réunion du 19 février sur les contrats d'objectif. A partir de 2009, possibilité de financements plus importants du Conseil Général pour les petites factures d'entretien (10 000 / 20 000 €).

* Espace Economie Emploi : l'enquête emploi 2009 est disponible en consultation à la mairie.

* J'aime mon canton : Madame le Maire précise que si un membre du conseil municipal assiste à une réunion ou une manifestation, ce dernier représente directement et automatiquement les élus de la commune. Il y avait 6 personnes du conseil municipal assistant à cette réunion et 6 habitants de St Méard. Le bilan de la dernière fête cantonale est positif dans l'ensemble pour 2008 sauf au niveau de la qualité des repas selon l'association (à améliorer qualitativement). Il y a eu 3 400 entrées (10 334 € de recettes). L'investissement prévu était de 20 000 € mais a été dépassé en réalité. Le parking des chars sera déplacé lors de la prochaine manifestation (suite aux dégradations occasionnées sur le champ). Prochaine réunion de l'association le 10 mars à Moulin Neuf. Les délégués de la commune de St Méard sont Madame MURAT, Messieurs BONNAMY et BRASSAC, Messieurs CHRISTOFLOUR et BARTAL pour le Conseil Municipal. La prochaine réunion des représentants de St Méard aura lieu le 17 mars, Madame le Maire invite tous les St Méarais à venir.

* SD24 : Monsieur BIOT a assisté à la réunion au Fleix, la réflexion se porte actuellement sur la création de cartes à afficher (affichoirs bois) pour les chemins de randonnée. Le coût de ce projet s'élève à 26 000 €. Une question est posée sur l'entretien de chemins de randonnée : Madame le Maire précise qu'à St Méard ce sont les cantonniers qui s'en chargent, pour l'année passée accompagnés de Messieurs GANOT et BONNAMY (alors élus). Monsieur CHRISTOFLOUR signale à ce propos qu'il a relevé une liste de défauts d'entretien et de signalisation. Monsieur BIOT précise que le syndicat n'en est qu'au stade de la réflexion sur les plans.

QUESTIONS DIVERSES :

- Lecture de la lettre de la Sous-préfète sur le transfert de compétence EPHAD fait à la communauté de communes du Gursonnais

- Remarque de Monsieur BARDE sur le nettoyage de la Gargouille : comme les cours d'eau sont protégés, cela sera compliqué de la faire nettoyer.

- DFCI du Landais : la participation 2009 s'élève à 604,44 € (Monsieur GIRON précise que l'assemblée générale aura lieu le 3 mars).

- Pour info : Assemblée Générale des Amis du Musée de Villefranche de Lonchat le 11 mars à 18h30.

- La Poste de Montpon Ménéstérol : Madame CLEMENT, directrice de La Poste à Montpon, a annoncé la fermeture de La Poste de St Méard le 28 février et l'ouverture du Relais Postal chez Madame LAYEN début Mars. Madame le Maire indique que lorsque le local sera disponible en attendant des travaux futurs, les restos du cœur pourront y être accueillis gracieusement ; le moment venu, elle se rapprochera de Madame GELY, responsable locale pour le lui proposer.

- Monsieur BARTAL : le matin du dimanche 1^{er} mars, au cinéma de Montpon, sera diffusé le film réalisé l'été dernier sur les témoignages en Occitan recueillis sur l'ensemble du canton, l'entrée est libre.

- Rue des Ecoles : Monsieur BIOT déclare que les voitures roulent trop vite et que les bandes jaunes ne sont pas respectées. Il demande le respect de ces règles de civisme et de sécurité.

- Monsieur CHRISTOFLOUR : pour les équipements des structures sportives il existerait des subventions d'investissement sportif auprès de la direction des sports du Conseil Général. Il faut contacter Monsieur Régis VERGNE, animateur territorial à Périgueux. Madame le Maire en prend note. De plus il demande à ce que le dossier sur la numérotation des habitations du Bourg de St Méard soit à nouveau réétudié. L'ensemble du Conseil approuve cette initiative.

- Madame MOLLINE demande si de nouveaux panneaux de signalisation de lieudit vont être installés suite à la disparition d'un certain nombre, Mme le Maire déclare que ces derniers sont commandés auprès de la Communauté de Communes du Gursonnais (qui doit les installer) depuis plusieurs mois.

- Monsieur GIRON déclare que sur la poste DFCI il y a deux grands pins qui gênent le passage. Monsieur MINEUR déclare qu'ils appartiennent au groupement forestier.

- Monsieur BARTAL informe l'assemblée que le haut débit sur la commune peut atteindre les 8 mégas.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur BERTONI venu assister à la réunion du conseil municipal :

Il se désole de voir la commune baisser les bras devant la Communauté de Communes notamment sur le sujet de la Carte Communale. Mme le Maire le rassure en lui disant que ce n'est pas le cas. Sa question porte sur

l'assainissement collectif : il ne comprend pas pourquoi les administrés doivent payer pour les 140 foyers reliés à l'assainissement collectif dans le Bourg. Monsieur MINEUR explique que c'est un virement du budget principal vers le budget assainissement afin d'équilibrer ce dernier. Enfin Monsieur BARDE déclare que c'est une entraide entre les habitants de la commune pour avoir un réseau collectif et donc un environnement sain. Il est précisé pour finir sur ce point que l'éclairage public ressort du même principe, l'ensemble des administrés paie pour une partie du village éclairée le soir. Monsieur BERTONI demande aussi pourquoi son habitation n'est pas reliée à l'assainissement collectif, le conseil lui répond que cela nécessiterait une 3^{ème} tranche de travaux trop coûteuse pour le peu d'habitations à relier. Si de nouvelles constructions venaient à être faites au Mateau, la question serait réétudiée. Pour finir, il aborde le sujet de la mise aux normes de la salle des fêtes et déclare que le budget de 300 000 € pourrait servir à autre chose. Madame VIROULAUD lui répond qu'une salle polyvalente est essentielle à la vie d'un village comme St Méard, elle rassemble les habitants, jeunes et moins jeunes, et permet de tisser des liens sociaux indispensables dans notre campagne.

Fin de la séance à 22h45.